



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

DÉCISION D'ADMINISTRATION DU MAIRE

DAM 2026-012

CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION LES BÂTONS ARGENTÉS POUR LA DUCASSE – SAMEDI 19/09/2026

Nous, Dominique LANOY, Maire de la Commune de Wizernes

VU,

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2026, déposée en Sous-Préfecture de Saint Omer le 1^{er} avril 2026, donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT,

- La décision d'animer la ducasse qui aura lieu du 19 au 23 septembre 2026,
- La proposition de l'association Les Bâtons Argentés.

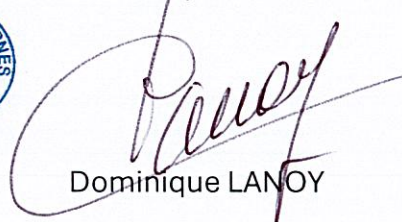
DECIDE :

- de passer un contrat d'engagement avec l'association Les Bâtons Argentés pour réaliser une prestation le samedi 19 septembre 2026 dans le cadre de la ducasse, moyennant un cachet de 150 euros TTC.

Fait à Wizernes,
Le 2 juillet 2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Dominique LANOY